

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/12.Corr

Paris, 23 juin 2003

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-septième session**

**Paris, siège de l'UNESCO, Salle XII**

**30 juin - 5 juillet 2003**

**Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale**

**CORRIGENDUM**

**Demande n°2  
Assistance préparatoire  
Patrimoine mixte  
Afrique**

**Etat partie: Kenya**

**Titre de l'activité: Seconde rencontre d'experts internationaux sur la Rift Valley.**

Le paragraphe 1 de la section concernant les commentaires des Organisations consultatives de la demande mentionnée ci-dessus a été remplacé.

La mention " Organismes conseils" présente dans ce document doit être remplacée par "Organisations consultatives".

**DEMANDE N° 2**  
**Assistance préparatoire**  
**Patrimoine mixte**  
**Afrique**

**État partie :** KENYA

**État des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2002 :** US\$ 300

**Titre de l'activité :** Seconde rencontre d'experts internationaux sur la Rift Valley

**Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial :** US\$ 69 101

**Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site :**

- Assistance préparatoire (2000), US\$ 30 000
- Assistance préparatoire (2002), US\$ 15 000

**Antécédents :**

À la suite d'un certain nombre de candidatures pour la Rift Valley qui ont été différées ou ajournées, la première réunion d'experts internationaux tenue sur le littoral israélien de la mer Morte du 30 septembre au 4 octobre 2002 a développé un cadre conceptuel pour la Rift Valley, visant à : encourager les efforts fournis par certains États parties pour préparer des candidatures de sites situés dans la Rift Valley et promouvoir l'existence de nombreux sites de la Rift Valley qui recèlent une richesse culturelle et naturelle et qui peuvent offrir des possibilités de renforcer le statut socioéconomique des communautés autochtones ; prendre en compte un certain nombre de conventions et d'accords pertinents liés directement ou indirectement à la Rift Valley ; reconnaître l'importance de renforcer les partenariats entre les États parties concernés.

La première réunion d'experts a eu pour résultat une proposition de plan d'action concernant la Rift Valley et un calendrier qui comprend : la production des actes de la première réunion ; la présentation d'un rapport et de recommandations à la 27<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial et la présentation de la demande initiale d'assistance par l'État partie du Kenya pour la seconde rencontre d'experts ; la présentation des recommandations au Congrès mondial sur les parcs naturels, à Durban (Afrique du Sud), la tenue de la seconde réunion d'experts sur la Rift Valley à Nairobi (Kenya) ; et les rencontres entre États parties à l'occasion de la 28<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial en 2004.

**Objectifs :**

Les principaux objectifs sont les suivants :

1. Revoir les recommandations de la 27<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à Paris en 2003 ;
2. Définir et peaufiner une déclaration à soumettre au Congrès mondial sur les parcs naturels, à Durban ;
3. Revoir les progrès accomplis dans l'identification des sites par les États parties et dans les inventaires en vue de l'établissement de listes indicatives et de candidatures éventuelles ; et

revoir les sites déjà inscrits sur la Liste en vue d'élargir les zones tampons et de compléter l'inscription en fonction de critères différents ;

4. Promouvoir les partenariats internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux pour la protection des espèces migratrices et de la Rift Valley ;
5. Introduire la Rift Valley dans les programmes de l'UNESCO.

### **Plan du projet :**

#### Participants :

- \* Pays de la Rift Valley tels que : Turquie, Liban, Israël, Jordanie, Égypte, Arabie saoudite, Éthiopie, Soudan, Erythrée, Djibouti, République unie de Tanzanie, Ouganda, Malawi, Zambie, Zimbabwe, Mozambique, Botswana, Rwanda, Syrie, République du Yémen, autorité palestinienne, République Démocratique du Congo ;
- \* Organismes conseils : ICOMOS, UICN et ICCROM ;
- \* Organisations telles que NEPAD, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), IGGAD, AMCEN, PNUE, Unité de coordination des conventions, Convention sur les espèces migratrices, Convention sur la diversité biologique, Conventions africaines sur la protection de la nature, etc.

### **Résultats escomptés :**

Améliorer les listes indicatives liées à la Rift Valley.

<b>Budget total de l'activité (en US\$) :</b>	<b>84 101</b>
<b>Contribution de la Commission nationale du Kenya pour l'UNESCO (en US\$) :</b>	<b>15 000</b>
<b>Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en US\$) :</b>	<b>69 101</b>
1. Participants internationaux : 25 participants de 22 pays de la Rift Valley	39 423
2. Participation du personnel de l'UNESCO : 4 membres du personnel (WHC-SC/ECO-SC/HYD)	12 812
3. Organisation locale	14 213
4. Divers (brochures, publications)	2 653

### **Commentaires des organismes conseils :**

1. L'IUCN a fait la recommandation suivante :

«L'IUCN reconnaît l'importance de cette initiative et appuiera la proposition révisée sur la base des conditions suivantes : (a) que l'Etat partie kenyan n'invite pas seulement les experts, mais également les principaux représentants gouvernementaux afin que soit lancé un début de soutien politique pour la mise en œuvre de cette activité ; (b) que l'Etat partie kenyan envisage d'inviter les représentants du secrétariat de la Convention Ramsar ainsi que ceux de Birdlife International, du fait de leur expérience dans les sujets qui seront discutés ; (c) IUCN considère inapproprié que les organismes consultatifs émettent des recommandations ou fassent une déclaration (comme proposé dans le point 3) sur les «aspects de justification et de signification» car cela risquerait d'être interprété comme un pré-jugement des futures nominations, et enfin (d) IUCN ne considère pas rationnel d'avoir un comité de pilotage

permanent et un secrétariat pour cette initiative qui, devrait être assumé par le Comité du patrimoine mondial et le Centre du patrimoine mondial »

2. ICOMOS a envoyé des commentaires provisoires le 4 avril : l'ICOMOS soutient entièrement cette demande d'assistance préparatoire mais note que le budget de cette réunion semble important et suggère que la Commission nationale du Kenya fournisse un soutien financier plus important, surtout en ce qui concerne les frais administratifs et l'organisation locale. Pour ces raisons, l'ICOMOS suggère que la demande soit approuvée pour un montant global réduit à US\$ 50 000.

L'ICOMOS propose que la durée de la réunion ne dépasse pas 5 jours.

**Commentaires du Secrétariat :**

Le Secrétariat soutient entièrement cette demande et la considère comme un moyen important de renforcer et de promouvoir le concept des inscriptions transfrontalières.

**Action du Comité :** Cette demande étant intéressante pour bien des pays dans des régions différentes, le Comité pourrait souhaiter approuver cette demande pour un montant de **US\$ 69 101** bien qu'il dépasse le plafond de US\$ 30 000 fixé pour l'assistance préparatoire, à la condition que l'État partie ait versé sa contribution (US\$ 300) d'ici la 27<sup>ème</sup> session du Comité.